



Département du Loiret  
Arrondissement de Montargis  
Canton de Courtenay  
**COMMUNE DE CHUELLES**

MAIRIE DE CHUELLES  
45220

## **PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **SEANCE DU 3 MARS 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 3 mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Stéphane HAMON, Maire de Chuelles.

Nombre de conseillers en exercice : 12

Membres présents : Stéphane Hamon, Annick Morin, Martial Pinon, Martine Dieudonné de Carfort, Alain Goyon, , Catherine Le Bec-Lesage, Isabelle Rosse, Marie-Charlotte Verhulst, Cédric Harry.

Absents excusés : Roland Vonnet, Marie-Claude Aubey, Eric Gallois.

Roland Vonnet a donné pouvoir à Martial Pinon.

Marie-Claude Aubey a donné pouvoir à Annick Morin.

Date de convocation : 25 février 2025

Cédric Harry a été nommé secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

#### 1°) Fonctionnement

Approbation du Procès-Verbal du dernier conseil municipal.

#### 2°) Service assainissement

CFU 2024

Affectation des résultats 2024

Tarifs assainissement 2025

Budget assainissement 2025

#### 3°) Finances

Vente parcelle L 761.

Vente parcelle ZD 76.

#### 4°) Enquête publique

RETIA pour TotalEnergie EP France

#### 5°) Divers

Date du prochain conseil municipal.

## **1 – Fonctionnement**

### **Approbation du procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal.**

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 27 janvier 2025 à l'approbation des conseillers municipaux. Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ce compte-rendu. Aucune observation n'étant soulevée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des présents.

### **Intervention 3CBO - Présentation du projet de fresque Street Art**

Margot Duval, agent de la 3CBO est venue présenter au Conseil Municipal le projet de fresque sur le mur de l'école. Cette fresque serait élaborée par OneMizer et coûterait 6000€ à la commune. Monsieur le Maire indique que le sujet n'étant pas prévu à l'ordre du jour, une délibération ne pourra être prise lors de ce conseil. Celui-ci sera entériné au prochain conseil. Cependant un avis est demandé aux conseillers : 9 pour – 1 contre et 1 abstention

## **2 – Service assainissement**

**N°009/2025**

**CFU 2024 – BUDGET ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE DE CHUELLES**

Vu le Codes Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Monsieur le Maire indique que le Compte Financier Unique (CFU) est un document unique, fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public. Il constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du compte administratif et du compte de gestion.

Jusqu'alors en phase d'expérimentation, le CFU deviendra obligatoire pour toutes les communes à compter du 1er janvier 2026.

La commune de Chuelles a souhaité anticiper cette obligation et a ainsi adopté le CFU pour l'ensemble de ces budgets à compter du 1er janvier 2025.

Le Conseil municipal est donc amené à délibérer, pour la première fois, sur ce nouveau document qui remplace le compte administratif et le compte de gestion.

Monsieur le Maire se retire de la salle et Madame Martine Dieudonné de Carfort, doyenne d'âge, présente le CFU 2024 du budget assainissement de la commune de Chuelles.

Ce CFU 2024 fait ressortir les résultats suivants :

	Investissement	Fonctionnement	Résultat global
Recettes	10 264,36 €	74 187,97 €	84 452,33 €
Dépenses	24 678,95 €	29 933,67 €	54 612,62 €
<b>Résultat de l'exercice</b>	-14 414,59 €	44 254,30 €	29 839,71 €
Résultat antérieur reporté	21 294,49 €	207 391,54 €	228 686,03 €
<b>Résultat de clôture</b>	6 879,90 €	251 645,84 €	258 525,74 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité des suffrages exprimés, 10 voix (8 présents et 2 procurations), Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote,

Approuve le compte financier unique 2024 du budget assainissement de commune de Chuelles.

Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### N°010/2025

#### AFFECTATION DU RESULTAT 2024 - COMMUNE DE CHUELLES - SERVICE ASSAINISSEMENT

Le Conseil municipal après avoir entendu le compte financier unique de l'exercice 2024, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024, constatant que le compte financier unique présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2023	Virement à la section de fonctionnement	Résultat de l'exercice 2024	Restes à réaliser	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre pour affectation des résultats
Investissement	21 294,49 €		-14 414,59 €		0,00 €	6 879,90 €
Fonctionnement	207 391,54 €	0,00 €	44 254,30 €			251 645,84 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>251 645,84 €</b>
<b>Affectation obligatoire :</b>		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		0,00 €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		251 645,84 €
Total affecté au c/ 1068 :		0,00 €
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>0,00 €</b>
Déficit à reporter (ligne 002)		0,00 €

**N°011/2025**  
**TARIFS 2025 – COMMUNE DE CHUELLES - SERVICE ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Fixe le tarif du service assainissement 2025 comme suit :
  - Prix du m3 : 2,30 €
  - Abonnement : 74,00 €
  
- Décide de maintenir la participation pour l'assainissement collectif (PAC) à 1200€ et de facturer au pétitionnaire les travaux de raccordement.

**N°012/2025**  
**BUDGET PRIMITIF 2025 – COMMUNE DE CHUELLES – SERVICE ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Vote à l'unanimité le budget primitif 2025 du service assainissement de la commune qui s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à la somme de 319.854,09 € et en dépenses et recettes d'investissement à la somme de 758.257,97 €.

### **3 – Finances**

**N°013/2025**  
**VENTE PARCELLE L 761**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la demande de Mme Schwab Karine se portant acquéreur pour la somme de 5.360,00€ de la parcelle cadastrée L 761 d'une surface de 69 ca. Il explique que cela permettrait à Madame Schwab d'avoir une sortie directe sur la route de Château-Renard sans avoir à utiliser le droit de passage sur la parcelle de son voisin.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Accepte la vente de la parcelle L 761 à Mme Schwab Karine pour la somme de 5.360,00 €.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette vente.

**N°014/2025**  
**VENTE PARCELLE ZD 76**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le mail de Mme Moreau Martine se portant acquéreur pour la somme de 8.000,00€ de la parcelle cadastrée ZD 76 d'une surface de 8 a 84 ca et portant le numéro d'inventaire 667.

Il explique que cette parcelle est limitrophe de la propriété de Mme Moreau.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Accepte la vente de la parcelle ZD 76 à Mme Moreau Martine pour la somme de 8.000,00 €.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette vente.

#### **4 – Enquête publique**

**N°015/2025**  
**DECLARATION D'ARRET DEFINITIF DES TRAVAUX MINIERES DU PUIITS CR23 (CHATEAU-RENARD)**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le dossier de déclaration d'arrêt définitifs des travaux miniers du puits CR 23 implanté sur la commune, présenté par la société RETIA mandatée par la société TotalEnergie EP France et reçu en mairie le 23 janvier 2025.

Les services de la Préfecture demande au conseil municipal de formuler ses observations dans les trois mois suivants la réception du dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Ne formule aucune observation
- Emet un avis favorable à cette déclaration d'arrêt définitifs des travaux miniers du puits CR 23 implanté sur la commune, présenté par la société RETIA mandatée par la société TotalEnergie EP France.

#### **5 – Divers**

##### **Tour de Table**

Stéphane Hamon

- Fait un point sur le non ramassage des ordures ménagères par les services de la 3CBO le jeudi 27 février 2025 et explique que c'était lié à un problème d'assurance des véhicules.

Martial Pinon

- Explique les travaux de défense incendie sont en cours aux Carrats.

Alain Goyon

- Demande des nouvelles concernant les travaux du parking Rue de Château-Renard. Monsieur le Maire informe qu'une réunion avec l'entreprise Inca est prévue le vendredi 14 mars 2025 à 10h30 et précise également qu'un rendez-vous est fixé avec les entreprises Vauvelle et Agri-Paysage le mercredi 12 mars 2025 à 14h00 pour le changement des plantes sur le parking face à la mairie.

Catherine Le-Bec Lesage

- Informe que pour le ramassage de printemps du 16 mars 2025, le rendez-vous est prévu à 8h30.

Isabelle Rosse

- Demande de faire un point sur les travaux au Marchais de la Vaisselle.

La date du prochain conseil est fixée au lundi 7 avril 2025 à 20h30 et une réunion de la commission des finances est également prévue le lundi 24 mars 2025 à 20h00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Le Maire  
Stéphane HAMON



Le Secrétaire de séance  
Cédric HARRY

